

Les modifications apportées entre les deux versions du Guide de l'AAPG 2020 sont listées ci-dessous :

- 1) Ajoute de l'Annexe 3 : Dispositifs particuliers (TEGIR, GENCI et Pôles de Compétitivité).
- 2) *Footnote 22* : Si le formulaire n'est pas complètement saisi, la soumission ne sera pas autorisée.
- 3) Page 16 : *Pour l'édition 2020, l'instrument est ouvert aux **jeunes chercheurs et jeunes chercheuses bénéficiaires d'un CDI ou CDD, en contrat avec un même organisme ou établissement de recherche.***
- 4) Page 22, ajoute du lien hypertexte DMP.
- 5) Page 33, mise à jour du critère d'éligibilité des propositions détaillées « **Partenaire(s) bénéficiaire(s) de l'aide** » : le consortium doit comprendre au moins un acteur public impliqué dans la recherche française (laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion de connaissances éligible au financement de l'ANR).
- 6) Lien hypertexte sur les ODD à la place de la footnote 32

Version 09/10/2019

Suppression note en bas de page 26

Note en bas de page (45) devenue :

Néanmoins, il/elle peut soumettre un projet la dernière année de son JCJC à condition que la date de fin d'éligibilité des dépenses de son projet JCJC en cours soit antérieur à la date de début d'éligibilité des dépenses de l'appel auquel il soumet une nouvelle proposition, c'est-à-dire antérieure au 15/12/2020 pour une soumission à l'AAPG 2020.

Version 16/10/2019

Changement de l'heure de clôture des soumissions : 24/10/2019 à 17h heure de Paris